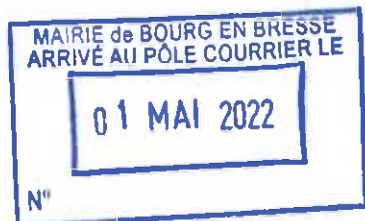


**PRÉFÈTE
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
des territoires**

La préfète,

à

Monsieur le Maire
BP 90419
Hôtel de ville
01000 BOURG-EN-BRESSE

Service Urbanisme Risques

Unité Atelier Planification

Référence : 202204AvisMep141

Vos réf. :

Affaire suivie par : Patrice Guichard
ddt-sur-plan@ain.gouv.fr
tél. 04 74 50 67 64 - fax 04 74 45 63 60

Bourg en Bresse, le **25 MAI 2022**

Objet : Avis sur dossier de modification simplifiée du PLU
de Bourg-en-Bresse

Vous m'avez notifié le 1^{er} avril 2022 le projet de modification avec enquête publique du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune, prescrite le 14 février 2022, pour recueillir l'avis des services de l'État associés à cette procédure conformément à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme.

Ce dossier a pour objet de permettre une évolution de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) couvrant le secteur «Maréchal Juin», ainsi que celle de l'objet de l'emplacement réservé n°19.

Concernant la partie « *focus sur la non évolution des volumes constructibles > 20 %* » (complément au rapport de présentation – pages 5 et suivantes) cette évolution est effectivement ainsi que l'indique le dossier « *arithmétiquement parlant complexe à quantifier* ». Sur ce point particulier, des précisions ou corrections seraient à apporter à votre démonstration, a minima concernant la quantification des volumes ou peut être surfaces constructibles qui, dans la première hypothèse, ne saurait s'exprimer en m².

Sous cette seule réserve, votre projet de modification simplifiée de PLU recueille de ma part un avis favorable. Vous veillerez à verser le présent avis au dossier de mise à disposition du public.

La préfète,

Cécile BIGOT-DEKEYZER

PJ :
Copie à :